

N.I.

TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida

17 Octobre 1955

3551/Jud.

P.V. de contrat
biens ABDU YUSUF

ASTRIDA



2592

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
à KIGALI

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

Comme suite à votre lettre n° 4.400/R.M.P.7516/
L/ Kigali du 16 Septembre 1955, j'ai l'honneur de vous faire
parvenir sous ce couvert le procès-verbal de contrat établi
par Monsieur l'Officier de Police Judiciaire NYSENS des
biens du nommé ABDU YUSUF.

L'Officier de Police Judiciaire
A. GILLET

A faire partir par courrier Norfoline demain

de
rat
Abdou Yusuf

M. le Subst. du Trésor. du Roi
à Kigali

M. le Subst.

Comme suite à V.L. n° 4400/R.M.P.5716/
L./Kig. du 16/9/55, j'ai l'honneur
de vous faire parvenir sous ce couvert le
procès-verbal de constat établi par
M. l'off. de Pol. Ind. Nyssens des
biens du nommé Abdou Yusuf

L'off. de Pol. Ind. Ind.
Gillet

-K.E.-
RESIDENCE DU RWANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

ASTRIDA, le 21 Septemb

IMPAMVU:
Gucuruza hoteli.

N° 1377/ A.E.

MBIMENYESHEJE abatware bese b'Intara kugiran
bigenzura kandi barebe ko hataliho abia ama
rekeye ibya hoteli. Nboherereje n'urupapuro rw
geko.

Kuli

Umusozi

Ndakumenyesha ko niba utakulikije amategeko mwahawe yo kubyere-
keye guteka ugomba kubireka rwose. Nta muntu numwe ubasha guteka adafite
uruhusa rwanditse yahawe na Bwana Administrateur ubwe, kandi atahigere-
ye ngo arebe ko inzu ye yakurikije amategeko yose yatahazwe agomba gu-
kulikizwa mu byerekeye uwo mulimo. Uko nkeka kandi sinzi neza ko mwa-
kulikije ayo mategeko. Abatayatanganiye bakwiliye guhagarara bakabanza
kuyarangiza niba badashaka kazabona amahane n'ibihano.

L'Administrateur de Territoire,
W. ANTONISSEN.,

RWANDA-URUNDI.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

N°

/

C O N V O C A T I O N .-

Monsieur (Madame) - - - - -

est prié de vouloir bien se présenter au bureau du Territoire le
entre et heures, muni de la présente convocation, pour y être
entendu au sujet des faits dont il lui sera donné connaissance.

Astrida, le

1954

L'Administrateur de Territoire, L'O.P.J.

, L'Huissier - Comptable,

V.E.
PARQUET DU RUANDA & KIGALI
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali , le 16 septembre 1955
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 4400 /RMP.5716/L/KIG.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

22.9.55
3740/Just.

Monsieur l'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE
GILLET

A S T R I D A

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Suite à votre lettre 2494/Just. du 25
juillet 1955, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le
procès-verbal n'était pas joint.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,
E. LAMY,

Copie envoyée à la minute
le 16/9/55

1. Jacques Bédien

[Signature]

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

-K.H.-
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

ASTRIDA

14 Septembre 1955.-

3171 /Just.

Saisie objets
Abdu.-

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à KIGALI.-

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce
couvert, aux fins d'insertion dans le dossier judiciaire
" ad hoc " ,procès -verbal de saisie des objets trouvés
dans la maison louée à la Cité Indigène d'Astrida par le
nommé ABDU, lequel a été écroué et condamné suite à sa
participation dans l'affaire du vol des 2 millions de la
Minétain.

L'Officier de Police Judiciaire,
A. GILLET.,



P. V. N°

Affaire

Vol 8 millions Inintain

RUANDA = URUNDI

Procès - Verbal de Saisie

L'an mil neuf cent cinquante

vingt

, le

14 septembre

Nous

GILLET A.

~~Officier du Ministère Public~~

Officier de Police Judiciaire

à compétence générale

à

Astuvira

, verbalisant dans l'affaire

à charge de

avons procédé à la saisie de

(V liste à traduire en français)

7 pantalons - 4 culottes - 2 vestons - 2 écharpes - 1 matelas - 4 coussins -
5 nattes indigènes - 3 casseroles - 2 tasses - 4 assiettes - 2 bouilloirs -
3 cuillers - 1 réchaud - 1 poêle à frire - Une valise - 1 lampe et 9 bou-
teilles vides.

Les objets saisis ~~est~~ sont inscrits au R.O.S. sous le n° *320*

Dont acte.

~~L'Officier du Ministère Public,~~

L'Officier de Police Judiciaire,

9.

pataro	7
Kabutura	4
Goti	2
phurana	2
Obatara	1
Cushe	4
Miketa	5
Sufuria	3
Vitombe	2
Sakani	4
Birika	2
Viziko	3
Lesho	1
mpano	1
valisi	1
vara	1
cupa	9
	54

usani lundumani

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

ASTRIDA, le 25 Juillet 1955.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 2494 /Just.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

A Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi

à KIGALI.-

=====

Habitation ABDU
Yusuf.

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce
couvert le procès-verbal réclamé par votre lettre n°2232/
5716/L. du 24 Mai 1955.

x Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. GILLET.,



(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Mrs. Le Sullivan,

ce montant le / ou l'h. de la présente sans
votre lettre - 2232/5716/1 due 24 mai 1955

OPS.
W
f. H.
H. H.

PROCES - VERBAL

de

CONSTAT.

L'an mil neuf cent cinquante cinq, le vingt cinquième jour du mois de juillet, Nous NYSSENS, J. A. T. A. Ppal, Officier de Police Judiciaire à compétence générale en territoire d'Astrida, suite à la lettre n 2232/5716/L. du 24 mai 1955 de Monsieur le Substitut du Procureur du si à Kigali, avons, en présence du commis de 1ère classe GASACYOYA, Jean et du secrétaire indigène NYAMUBI Aloïs procédé à la levée des scellés de l'habitation de AHU YUSSUF à la cité indigène de Ngema. Nous avons constaté la présence des objets suivants dans la chambre: un lit et un matelas, 2 nattes, une valise en bois contenant du linge usagé; un panier contenant de la vaisselle usagée.

Ainsi fait à Astrida aux jour, mois et an que dessus.

Je jure que le présent procès verbal est sincère.

L'officier de Police Judiciaire,
J. NYSSENS.

GASACYOYA

NYAMUBI

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kigali, le 24 mai 1955

, de

(1) N° 2232/5716/L

Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

Habitation ABDU
Yussuf.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

A S T R I D A.-

Monsieur l'Administrateur,

En réponse à votre lettre n° I297/Just
du 20/4/55, j'ai l'honneur de vous prier de bien vou-
loir lever les scellés et de faire un constat qu'il
y aura lieu de m'envoyer.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI

E. LAMY